

fut enterré dans l'église Saint-Paul ¹. Il avait épousé, le 11 février 1564 ², Françoise Bertholon. De ce mariage naquirent Guillaume, Toussaint et Jacqueline Grolier, la filleule de notre poète, mariée à Jacques Reynier ³.

Nous avons vu Jacqueline Stuard donner à son fils toute sa fortune. Mais l'héritage des Du Lart, conservé par la Cadière et les Stuard, semble s'être évaporé entre ses mains. Il laissa à sa mort une situation embarrassée. Sa veuve racheta la Cadière d'Oullins et le Cazot. La propriété de Charly passa à son gendre Jacques Reynier, trésorier de France à Lyon. La grande maison des Changes, où s'était faite, au xv^e siècle, la fortune des Du Lart, fut adjugée avant 1602 à Marc Denoyelle, maître apothicaire de notre ville ⁴.

Jean TRICOU.



1. *Id.*, Etat-civil, Saint-Paul, n° 323.

2. Contrat Thomé, notaire à Lyon (communication de M. Frécon). Françoise Bertholon mourut à Lyon (Saint-Pierre-le-Vieux), le 29 septembre 1624, dans la maison de madame la présidente de Villars, en la rue du Gourguillon. Elle fut enterrée à Saint-Paul (Etat-civil, Saint-Pierre-le-Vieux, n° 711).

3. *Arch. dép. du Rhône*, Saint-Paul, Visitation, carton 5, folios 101 et suivants.

4. *Id.*, carton 5 *ter*, f° 12 et note du plan manuscrit de Vermorel aux *Arch. de la ville de Lyon*. *Arch. dép. du Rhône*, Sénéchaussée. Sentences de la chambre du Conseil (1596-1601) du 28 août 1598. Décrets-ventes (1600-1602) f° 303 à 313, du 3 septembre 1601. Ce dernier document mentionne plusieurs actes qui complètent ceux que nous avons analysés dans ces recherches. On y voit les relations d'affaires d'entre Jacqueline Stuart et les Perpétuels de Saint-Jean, les Cordeliers, le chapitre de Fourvière, les Jacobins, les Bonvisi, etc. D'après l'un de ces contrats (Buyrin, notaire, du 24 janvier 1588) il semblerait qu'à cette date notre poète aurait encore vécu. Mais l'acte qui permettrait de l'affirmer manque aux protocoles Buyrin des *Arch. de la Chambre des Notaires*. Le mariage Reynier-Grollier est du 4 août 1586, Croppet notaire.